

**ADMINISTRATION
COMMUNALE DE SAINT-
GILLES**
**Monsieur Th. Van Campenhout
Echevin**
Place Van Meenen, 39

B - 1060 BRUXELLES

V/Réf : PU2016-108
34659 (traité par M Zaky El Bakkali)
N/Réf. : JMB/SGL-2.372/s.597
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : SAINT-GILLES. Avenue Adolphe Demeur, 23-25.

**Modification de la répartition des logements, de la destination du rez-de-chaussée,
placement d'un ascenseur et construction de lucarnes en toiture arrière (régularisation
partielle).**

Avis de la CRMS

En réponse à votre lettre du 5 décembre 2016, sous référence, reçue le 8 décembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 14 décembre 2016.

La demande concerne un immeuble à appartements construit en 1925 par l'architecte Maurice Van Nieuwenhuyse. Il s'agit d'un édifice Art Déco compris dans la zone de protection de l'immeuble sis place Van Meenen, 22. Il figure également à l'Inventaire du Patrimoine architectural.

Le projet ne porte pas atteinte au bien protégé et à sa zone de protection : la CRMS ne formule dès lors pas de remarques particulières et recommande de respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur ainsi que les caractéristiques intrinsèques du patrimoine décrites dans l'inventaire : voir notice en annexe. Elle joint également son avis précédent (AVL/KD/SGL-2.372/s.576 daté du 2/10/2015).

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Kreutz ; B.D.U. – D.U. : Mme V. Henry